

Question écrite de M. Guy Savary, du 19 avril 2000: «Immeubles de la rue des Minoteries 1 à 7».

Vu la dégradation rapide des façades du complexe immobilier précité, le Conseil administratif ne croit-il pas nécessaire d'inclure leur réfection dans le prochain plan d'investissements quadriennal?